

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-2298 rév. 15**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

**AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TRAVAIL**

N° SIREN : 130012024

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in:

AGROALIMENTAIRE / VEGETAUX**FOOD AND FOOD PRODUCTS / PLANT PROTECTION-CROPS AND VEGETABLES**réalisées par / *performed by :*

ANSES - Laboratoire de la Santé des Végétaux
7 rue Jean Dixméras
49044 ANGERS CEDEX 01

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr).

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date* : **14/01/2021**

Date de fin de validité / *expiry date* : **29/02/2024**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director
La Responsable du Pôle Biologie-Agroalimentaire,
Pole manager - Biology-Agri-food,

Safaa KOBBI ABIL

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-2298 Rév 14.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-2298 [Rév 14](#).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.

The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21

Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-2298 rév. 15

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

ANSES - Laboratoire de la Santé des Végétaux
7 rue Jean Dixméras
49044 ANGERS CEDEX 01

Dans son unité :

- **Unité de bactériologie, virologie et OGM**

Elle porte sur les essais et analyses suivants :

Portée flexible FLEX 1

# AGROALIMENTAIRE / VEGETAUX / Bactériologie (Essais et analyses en bactériologie végétale – LAB GTA 40)			
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Haricot : semences, extraits de semences	<i>Xanthomonas axonopodis</i> pv. <i>phaseoli</i>	Recherche par isolement et identification de la souche	MOA 30 parties A et B
Tomate: semences, extraits de semences	<i>Clavibacter michiganensis</i> subsp. <i>michiganensis</i>	Recherche par immunofluorescence indirecte	BH/06/01
Plantes ligneuses (végétal symptomatique)	<i>Erwinia amylovora</i>	Recherche par isolement et identification de la souche	BL/05/07
Souche	<i>Xanthomonas axonopodis</i> pv. <i>phaseoli</i>	Extraction d'ADN manuelle Recherche par amplification génomique (PCR)	MOA 30 partie C
Plantes hôtes : végétal ou extrait végétal	<i>Xylella fastidiosa</i>	Extraction d'ADN automatisée Amplification par PCR en temps réel	ANSES /LSV /MA 039

Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

Portée FIXE

# AGROALIMENTAIRE / VEGETAUX / Bactériologie (Essais et analyses en bactériologie végétale – LAB GTA 40)			
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Plantes hôtes et tubercules de pomme de terre : végétal ou extrait végétal	<i>Clavibacter michiganensis</i> subsp. <i>sepedonicus</i>	Recherche par immunofluorescence indirecte Recherche par isolement et identification de la souche	Directive 2006/56/CE du 12 juin 2006 - Arrêté du 22 mars 2007
Plantes hôtes et tubercules de pomme de terre : végétal ou extrait végétal	<i>Ralstonia solanacearum</i>	Recherche par immunofluorescence indirecte Recherche par isolement et identification de la souche	Directive 2006/63/CE du 14 juillet 2006 - Arrêté du 22 mars 2007
Eaux et effluents liquides	<i>Ralstonia solanacearum</i>	Recherche par isolement et identification de la souche	Directive 2006/63/CE du 14 juillet 2006 - Arrêté du 22 mars 2007
Plantes hôtes et tubercules de pomme de terre : végétal ou extrait végétal ou souche	<i>Clavibacter michiganensis</i> subsp. <i>sepedonicus</i>	Extraction d'ADN manuelle Recherche par amplification génomique (PCR)	Directive 2006/56/CE du 12 juin 2006 – Arrêté du 22 mars 2007
Plantes hôtes et tubercules de pomme de terre : végétal ou extrait végétal ou souche	<i>Ralstonia solanacearum</i>	Extraction d'ADN manuelle Recherche par amplification génomique (PCR)	Directive 2006/63/CE du 14 juillet 2006 - Arrêté du 22 mars 2007

Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.

Portée flexible FLEX 1

# AGROALIMENTAIRE / VEGETAUX / Virologie (Essais et analyses en virologie et/ou en phytoplasmodologie végétale – LAB GTA 40)			
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Plantes hôtes (betteraves, épinards) : racines ou extraits de racines	Beet necrotic yellow vein virus (BNYVV)	Détection par technique qualitative immuno-enzymatique de type ELISA	ANSES/LSV/MA056
Vigne (<i>Vitis</i> sp.) : végétal ou extrait végétal	Phytoplasmes de la Flavescence dorée et du Bois noir	Extraction d'ADN manuelle Détection par amplification génomique : PCR en temps réel	MOA 006
Feuilles de plantes hôtes	Pospiviroïdes	Extraction d'ARN manuelle Détection par amplification génomique : RT-PCR point final	ANSES/LSV/MA 034

Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

Portée FIXE

AGROALIMENTAIRE / VEGETAUX / Génétique Moléculaire (Analyses liées aux Organismes Génétiquement Modifiés - O.G.M.)			
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Produits Bruts : feuilles, semences	MAÏS : Criblage P35S	Homogénéisation/broyage Extraction PCR temps réel Test quantitatif	Méthode interne Broyage : AMO07T66 (feuilles), AMO07T67 semences) Extraction : AMO07P35 Méthode PCR : AMO07T69
Produits Bruts : feuilles, semences	MAÏS : Gène endogène <i>Hmg a</i>	Homogénéisation/broyage Extraction PCR temps réel Test quantitatif	Méthode interne Broyage : AMO07T66 (feuilles), AMO07T67 semences) Extraction : AMO07P35 Méthode PCR : AMO07T68
Produits Bruts : feuilles, semences	MAÏS : Evènement MON863	Homogénéisation/broyage Extraction PCR temps réel Test quantitatif	Méthode interne Broyage : AMO07T66 (feuilles), AMO07T67 semences) Extraction : AMO07P35 Méthode PCR : AMO07T79
Produits Bruts : feuilles, semences	MAÏS : Criblage pat, bar, CTP2- CP4-EPSPS	Homogénéisation/broyage Extraction PCR temps réel Test qualitatif	Méthode interne Broyage : AMO07T66 (feuilles), AMO07T67 semences) Extraction : AMO07P35 Méthode PCR : AMO07T135

Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées

Portée flexible FLEX 3

Portée générale

AGROALIMENTAIRE / VEGETAUX / Génétique Moléculaire (Analyses liées aux Organismes Génétiquement Modifiés - O.G.M.)			
Référence portée générale	Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de mesure
1	Produits Bruts : feuilles, semences	MAÏS : Cible PCR espèce végétale Cible PCR d'une séquence OGM - Séquence criblage - Séquence évènement construit - Séquence construit spécifique - Séquence gène-spécifique	Broyage / Homogénéisation Extraction PCR en temps réel Simplex Méthode qualitative

Le laboratoire est reconnu compétent, dans le domaine couvert par la portée générale, pour adopter toute méthode reconnue et pour développer ou mettre en œuvre toute autre méthode dont il aura assuré la validation. (ajout d'évènements PCR)

* La liste exhaustive des méthodes proposées sous accréditation est tenue à jour par le laboratoire.

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Date de prise d'effet : **14/01/2021** Date de fin de validité : **29/02/2024**

La Responsable d'accréditation
The Accreditation Manager

Sonia LIBERSOU

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-2298 Rév. 14.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr